



Procuration

Assemblée générale des sociétaires de la SSA

Le/La soussigné/e (nom, prénom) :
domicilié/e à (adresse complète) :
.....
sociétaire éligible de la

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE (SSA)

disposant du droit de vote, déclare par la présente donner pouvoir à :

Nom, prénom :
domicilié/e à (adresse complète) :
.....
également sociétaire éligible de la SSA disposant du droit de vote,

**afin d'exercer le droit de vote et d'éligibilité et de représenter le/la soussigné/e
lors de l'Assemblée générale de la société qui a lieu à
en date du**

Le/La soussigné/e confirme n'avoir donné procuration aux fins de ladite assemblée générale
qu'au/à la seul/e bénéficiaire de procuration.

Fait à, le

Signature du/de la sociétaire :

⚠ Un/une sociétaire ne peut représenter qu'un seul sociétaire par assemblée générale (886 al.1 CO)

✉ Le/la sociétaire donneur de procuration renvoie le présent document, dûment signé, par courrier postal à la SSA au plus tard 8 jours avant l'Assemblée générale, avec une copie de sa pièce d'identité. Si des conditions exceptionnelles l'imposent, le bénéficiaire de la procuration peut remettre ces documents en main propre à l'accueil de la SSA au début de l'Assemblée générale.